## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de NOGUERES

## SEANCE DU 8 AOUT 2005

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille cinq, le huit août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la

Commune de NOGUERES, dûment convoqué s'est réuni en

session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Pierre LANSOU, Maire.

en exercice : 10 présents : 08 votants : 08

PRESENTS:

CASALIS Jean-Louis - DESBONS Francis - LACHAIZE Christine -

LACHAIZE Laurent - LAMANOU Michel -

PALETTE Roger - - LOPEZ René

Date de la convocation :

04/08/055

ABSENTS: MARTIN Jean-Luc SOURBÉ Danielle

Affichage convocation 04/08/05

SECRETAIRE DE SEANCE : LACHAIZE Christine

OBJET: Participation pour voies et réseaux

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2 d), L 332-11-1 et L 332-11-2,

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permottre l'implantation de nouvelles constructions,

## Le Conseil Municipal DECIDE

D'INSTITUER sur l'ensemble du territoire communal la participation pour je financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'artianisme,

En application du sixième alinéa de l'article L 332-11-1 du code de l'urbanisme, **D'EXEMPTER** EN TOTALITE de l'obligation de participation, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures,

Le Maire,



